

DELIBERATION N° 35

<p style="text-align: center;">Zac Dieppe Sud Autorisation de la Ville de Dieppe à solliciter les subventions des co-financeurs prévues dans le contrat d'agglomération 2007-2013</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Contrat d'agglomération 2007-2013 a été signé en février 2010 entre l'Etat, la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime et la Communauté d'agglomération « Dieppe-Maritime »

Il prévoit dans son Axe 2 "*Donner à l'agglomération Dieppe Maritime une qualité urbaine et environnementale plus importante*" - Objectif 2.1: "*Définir une politique urbaine et environnementale, préalable à une politique foncière*", la fiche Action (n° 22) pour l'aménagement d'un nouveau quartier contenu dans le périmètre de la ZAC Dieppe -Sud sur 39 ha.

Ce projet d'aménagement est assorti de prescriptions de l'Agenda 21 qui sont de préserver les ressources du territoire, de gérer de manière raisonnée les espaces constructibles et de maîtriser l'étalement urbain. Dans la démarche de projet, sont prévues également des concertations avec les riverains.

Objectifs généraux et opérationnels :

Organiser un nouveau quartier de ville en y intégrant des activités majeures, indispensables à l'échelle de l'agglomération passant par la reconversion des friches industrialo-portuaires, la requalification de l'entrée de la ville, le désenclavement et le développement économique du quartier, la préservation de terrains pour le développement de l'activité industrialo-portuaire. En prévoyant l'extension des fonctions de ville centre, en y développant en particulier dans sa partie nord, une mixité des fonctions : logement, tertiaire et équipements publics. C'est aussi la création d'un pôle d'échanges multimodal à proximité de la gare, éventuellement la construction d'un Hôtel d'agglomération, la démolition de friches industrielles, le pré-verdissement du site, en attente de son aménagement, ainsi que les études de programmation et de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Résultats attendus :

Une extension du centre-ville afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de centre-ville d'agglomération, centre d'un bassin de vie de 30 kms de rayon.

Eléments préalables réalisés ou à réaliser :

Cette mission a été concédée à la SEMAD par convention signée le 10 juin 1999 pour une durée de 12 ans. Les études d'urbanisme et les missions de VRD ont été confiées en 2007 à un groupement de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est l'Agence P. Chavannes architecte urbaniste, IRIS Conseils et Thalweg paysagistes. L'objectif de ces études est d'élaborer une vision prospective de la ZAC Dieppe Sud aboutissant à la réalisation d'un Schéma Directeur d'aménagement, avec la réalisation d'un diagnostic, ainsi qu'une programmation des aménagements et des équipements à réaliser dans ce périmètre de ZAC.

Les principaux postes de dépenses sont les relevés topographiques, les études hydro-géotechniques, le Schéma Directeur d'aménagement, la mise à

jour du plan général, le suivi des permis de construire, les études de programmation et de maîtrise d'oeuvre des espaces publics.

Le calendrier prévisionnel est recalé comme suit :

2010 : conclusion de l'étude du groupement P. Chavannes

2010-2011 : études de programmation (ilot des huileries, hôtel d'agglomération,...) et de maîtrise d'oeuvre des espaces publics

2011 : pré-verdissement du site

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Principaux postes de dépenses	Coût prévisionnel Hors Taxes	Coût prévisionnel toutes taxes comprises
Relevés topographiques (réalisés)	76 000,00 €	
Etudes Hydrogéotechniques (réalisées)	90 000 €	
Schéma Directeur d'aménagement (réalisé)	260 000 €	
Mise à jour du Schéma directeur et suivi des PC par l'agence Chavannes (durée 2 ans)	44 000 €	
Etude faisabilité Centre d'Affaires et Administratif	40 000 €	
Démolition et pré- verdissement (intégrés au fond friches en TTC)		300 000 €
Etudes de programmation et de maîtrise d'œuvre des espaces publics (durée 2 ans)	246 400 €	
TOTAL	756 400 €	

CO-FINANCEMENTS

Principaux postes de recettes	Montant prévisionnels escomptés	% de participation
Etat (FNADT)	85 920 €	11,36
Région* (FRADT)	73 920 €	9,77
Département** (FDAT-30%)	141 000 €	18,64
Agglomération DM	227 780 €	30,11
Ville de Dieppe	227 780 €	30,11
TOTAUX	756 400 €	100

* l'intervention régionale au titre du FRADT portera exclusivement sur les études de programmation et de maîtrise d'oeuvre des espaces publics. Elle est de 30% du coût HT des études, plafonnée à 73 920 €

** *l'éligibilité de ce projet au dispositif d'aide en faveur des quartiers d'urbanisation durable est conditionnée à la cohérence du projet, caractérisée par une mixité de fonctions mais présentant une dominante habitat, avec les objectifs territorialisés du PLH, établis à l'échelle de l'agglomération.*

Bien que le Département n'ait pas encore acté sa participation aux travaux, il a été décidé de prendre en compte les études préalables suivantes concourant à l'opération, à savoir : les relevés topographiques, les études hydrogéotechniques, le schéma directeur d'aménagement, ainsi que la mise à jour du plan et le suivi du permis de construire.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 6 réunies respectivement les 19 et 20 septembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter l'ensemble des subventions auprès des co-financeurs : Etat, Région, Département et Dieppe Maritime, pour l'aménagement de la ZAC Dieppe sud prévues au Contrat d'agglomération 2007-2013

- à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions institutionnelles partenariales.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

☞ **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe Dieppe-A-Venir, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant,**

☞ **5 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble**

☞ **2 « abstentions » : groupe Centriste**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire